

# LE M@G<sup>N</sup>22

OCTOBRE 2020

VOTRE M@GAZINE D'INFORMATION MUTUALISTE

**TAXES SUR  
LES MUTUELLES :  
ÇA SUFFIT !**



**DÉMOCRATIE  
SANITAIRE,  
À QUOI ÇA SERT ?**



**IMPACT  
PSYCHOLOGIQUE  
DE LA CRISE DU COVID  
CONSTAT ET PRÉVENTION**



**MUTUELLE M.M.H**

## ACTU >

### 3 INFOS MUTUELLE

- > Appel à candidature pour être Administrateur/Administratrice de La Mutuelle
- > Les résultats de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2020



DOSSIER  
SANTÉ >  
4/5

## SANTÉ PUBLIQUE >

### 6 TAXES SUR LES MUTUELLES : ÇA SUFFIT !

## INFO SANTÉ >

### 7 LE PROGRÈS ? OUI, MAIS LEQUEL ?

## INFO SOCIAL >

### 8 DÉMOCRATIE SANITAIRE ET MUTUALITÉ

## BRÈVES SANTÉ >

### 9

- > L'artémise annuelle, la plante miracle ?
- > Les maux du télétravail
- > Un congé indemnisé pour les aidants salariés

## INFOS MMH >

### 10/11

- > Ayez les bons réflexes face au risque d'accroissement du démarchage téléphonique en Assurances !
- > Enquête Campagne des Aidants
- > Nouveau service intégré à votre contrat : La Téléconsultation



JACKY  
MUSELLI

> *Président  
de la MMH*

## #ÉDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

J'aurais souhaité parler au passé de ce virus, qui nous a littéralement projetés dans un autre monde, mais celui-ci n'a pas encore disparu et dans certaines zones il revient en force. Nous avons certainement, toutes et tous connu des hommes et des Femmes, qui ont été, malheureusement confrontés à cette pandémie. Mes pensées aujourd'hui vont vers ces personnes.

Nous devons continuer à être prudents, surtout, nous, seniors et malgré tout poursuivre notre chemin de la vie. Je dis cela parce que nous avons constaté et cela, pas exclusivement à la MMH, que des patients ne consultent plus, que ce soit en dentaire, optique, radiologie etc. La peur de ce virus est une chose, mais votre santé, ne doit pas se dégrader, quel que soit le contexte actuel.

Les professionnels de santé prennent toutes les dispositions nécessaires pour vous accueillir dans des conditions de sécurité sanitaire optimum.

Tout au long de cette période, nous avons mis en place, pour le personnel de la Mutuelle le télétravail, tout en maintenant une présence régulière, qui nous a permis de rester en contact avec vous. Il est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup de demandes de prise en charge, mais par contre, beaucoup d'entre vous ont éprouvé le besoin de parler. Nous avons pu grâce à la téléphonie, rassurer, dialoguer et écouter nos adhérents, car une angoisse certaine était présente.

C'est aussi cela la proximité d'une Mutuelle, vous n'êtes pas pour nous que des cotisants, mais des humains, que nous plaçons au cœur de nos préoccupations.

**Je vous envoie toutes mes amitiés et restez encore prudent.**

**Jacky Muselli**

Directeur de la publication : Jacky Muselli  
Rédacteur en chef : Christelle Trintignac  
Conception, création : Olivier Hochart  
Crédit-photos : Shutterstock  
Impression : CIA Bourgogne

Imprimé à : 2 500 ex  
Diffusé à : 2 200 ex  
Périodicité : semestrielle  
ISSN : en cours

## NOUS AVONS BESOIN DE VOUS : APPEL À CANDIDATURE POUR ÊTRE ADMINISTRATEUR /ADMINISTRATRICE DE LA MUTUELLE

Par esprit de solidarité, votre Mutuelle est une des seules complémentaire santé à ne pas faire évoluer ses tarifs en fonction de l'âge. Pour cette raison, la MMH est en comparaison cotisation/prestations, une mutuelle très performante et compétitive. Pour en arriver à cela des adhérents, comme vous, se sont investis depuis plus de 75 ans pour améliorer chaque année le niveau et la qualité des prestations. En vous portant candidat(e), au poste d'Administrateur, vous participez à la détermination des grandes orientations stratégiques de votre mutuelle.

En effet, ce sont les Administrateurs qui se prononcent sur les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale, parmi lesquelles : l'approbation des comptes, le tarif des cotisations, les prestations et garanties prévues au contrat, l'élection des Administrateurs, les orientations de la mutuelle.

La structure de gouvernance fonctionne simplement grâce à vous. Il est donc essentiel pour le fonctionnement de l'institution de notre mutuelle que chaque adhérent se mobilise. Vous pouvez faire connaître votre candidature dès à présent. Cette fonction d'Administrateur est ouverte à tous les titulaires d'un contrat santé à la MMH : actifs ou retraités.

Elle est peu contraignante. Le Conseil d'Administration se réunit deux matinées par an, dans nos locaux à Vanves ou par visio-conférence. La Mutuelle prend totalement en charge vos frais de déplacement (transport, hôtel et repas).

**Si vous souhaitez plus de renseignements ou si vous voulez être accompagné(e) dans votre démarche de candidature, vous pouvez soit :**

- appeler la Directrice de la Mutuelle, **Madame Trintignac** au **01.41.90.12.70** ou **01.41.90.12.75**
- demander à être contacté, via l'adresse **[ctrintignac@mutuelle-mmh.fr](mailto:ctrintignac@mutuelle-mmh.fr)**

### LES RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 SEPTEMBRE 2020

**Nous remercions les adhérents qui ont voté à cette Assemblée Générale.**

**Voter est un droit et un devoir, utilisez le pour vous exprimer.**

**Inscrits : 2442    Votants : 869    Exprimés : 855    Blancs ou nuls : 14**

	Oui	Non
1 Approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 juin 2019	827	28
2 Approuve le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2019	830	25
3 Approuve l'affectation du résultat 2019 aux autres réserves	823	32
4 Donne quitus aux Administrateurs	891	36
5 Donne délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en ce qui concerne La détermination des montants ou des taux de cotisations et des prestations (art. 24 des statuts)	807	48
6 Alloue au fonds social pour l'année 2020 la somme de 10 000 €	785	70
7 Approuve les modifications statutaires et le règlement mutualiste	814	41
8 Approuve l'allocation d'une indemnité annuelle au Président d'une fois le plafond mensuel de la sécurité sociale	753	102

## INTERVIEW



JEAN-LOUIS  
SPAN

> *Président de la  
Fédération Diversité et  
Proximité Mutualiste.*



En tant que Président de la FDPM, je suis particulièrement attentif au fait de reconnaître à tous les acteurs de santé la place qui est la leur à l'intérieur du système de santé. La crise sanitaire, que nous traversons depuis mars 2020, avec l'apparition de la COVID 19 fait ressortir avec d'autant plus de véhémence l'importance de la contribution des psychologues dans un parcours de soin, de plus en plus tendu.

Au nombre de 74 058<sup>1</sup>, les psychologues sont quantitativement plus importants que les psychiatres<sup>2</sup>. Ils exercent en libéral, en hôpital et en établissements médico-sociaux et peuvent combiner les deux approches. Qu'ils soient, pour les premiers, "*accompagnateurs de la parole de l'âme*" et, pour les seconds, "*les médecins de l'âme*", quand on procède à un détour étymologique, il en ressort que tous deux concourent au même objectif qui est "*l'accompagnement de la détresse humaine*". Ainsi, loin de moi l'idée de rentrer dans une logique trop simplificatrice d'opposition entre ces deux catégories de professions qui concourent de façon commune à la soutenabilité d'un système en crise.

Aujourd'hui, quelques faits m'interpellent sur le déficit de reconnaissance dont souffrent les psychologues.

- > Rappelons d'abord, que la Sécurité Sociale ne reconnaît pas de façon tarifaire les différentes prestations réalisées par la profession !
- > Par ailleurs, les dernières revendications de salaire qui appellent à un début de carrière à deux fois le SMIC net et un doublement de salaire en fin de carrière démontrent bien que cette catégorie professionnelle souffre d'une non-reconnaissance de ses compétences. Pour illustrer ces propos, je rappellerai simplement la mobilisation de l'article 51 et des expérimentations rattachées qui ont su mobiliser les psychologues autour de projets territoriaux d'envergures. Il est inadmissible de constater que ceux-ci étaient souvent moins payés qu'une consultation de généraliste alors, qu'en parallèle, d'autres spécialistes coutumiers des dépassements d'honoraires pouvaient intervenir.
- > Enfin, on ne peut que déplorer l'absence de structuration institutionnelle autour d'un "projet psychologique d'établissement". Une reconnaissance par décret des établissements autorisés permettraient d'aller dans ce sens, de redonner toute la place à la profession et donnerait, ainsi, une vraie valeur ajoutée au projet personnalisé de santé des usagers.

Cette tendance à l'invisibilité professionnelle n'empêche pourtant pas la tenue de double discours. Ainsi, le 16 juin 2020, Jérôme SALOMON, Directeur Général de la Santé reconnaissait que "*la mobilisation de tous les membres des équipes de réanimation – soignants mais aussi psychologues ( ... ) a été magnifique*<sup>3</sup>."

<sup>1</sup> Staffsanté, 1<sup>er</sup> Janvier 2020

<sup>2</sup> 15 479 praticiens, in Données data DRESS.

<sup>3</sup> Extrait de la Mission d'information de la conférence des Présidents sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid 19 (séance du mardi 16 juin 2020 à 17 heures in [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/covid19/15covid191920020\\_compte-rendu](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/covid19/15covid191920020_compte-rendu)).

Dans sa stratégie de développement, la FDPM a bien cerné l'importance de la mobilisation des psychologues. En effet, cette approche renforce la promotion des services de proximité, seuls capables d'apporter des réponses territorialisées qui soient au plus près des besoins de santé des citoyens.

C'est ainsi qu'est née la plateforme **SESAM Psy** !

Après avoir pris attache auprès du Syndicat National des Psychologues (SNP) pour partager ce projet et bénéficier d'une expertise, nous sommes allés à la rencontre de professionnels afin de leur expliquer l'enjeu du service. Nous avons communiqué sur le fait que notre désir était double. D'abord, nous voulions proposer aux adhérents, un espace d'accompagnement psychologique qui soit suffisamment flexible tant dans ses modalités de prise en charge que dans son périmètre de compétence. Puisque, en effet, dans un second temps, **SESAM Psy** doit pouvoir s'ouvrir à des problématiques de santé transversales et spécifiques à chaque territoire.

A ce jour, la FDPM a pu mobiliser un pool d'une cinquantaine de psychologues rattachés aux mutuelles que nous fédérons. Des ouvertures de plateformes ont été opérées auprès de nos mutuelles et d'autres environnements sont en cours de finalisation.



**Le M@G : Monsieur Raoult, quels sont les constats établis aujourd'hui au niveau national sur l'impact psychologique de la crise sanitaire ?**

Ils sont multiples. Nous constatons la montée d'une anxiété liée au climat anxigène qui est plus ou moins bien gérée selon le contexte des personnes. Cette anxiété vient rencontrer des fragilités déjà présentes qui sont venues amplifier l'impact psychologique de la crise sanitaire. La question de l'angoisse de mort est particulièrement forte. Avec le coronavirus, la menace entoure tout un chacun, avec une difficulté supplémentaire : l'ennemi est invisible et insaisissable. Il s'insinue dans les moindres recoins de notre vie personnelle et professionnelle. Cela vient porter ombrage à la sérénité de nos relations sociales car tout contact devient inquiétant, les gens s'évitent et les visages sont masqués. Le confinement lui-même a créé un sentiment d'isolement, de solitude et un malaise générant parfois des violences psychologiques, voire physiques dans les relations intrafamiliales. Nous relevons globalement l'apparition de véritables lignes de fracture dans les relations interpersonnelles.

Nous avons constaté également un effet secondaire sur la vie professionnelle. La dégradation des situations économiques et la fragilisation des perspectives d'avenir aggravant les tensions liées à l'anxiété précitée. De plus, nous vivons cette situation où, d'un coup, quelque chose s'instaure dans le temps. Une situation qui devient permanente, dans laquelle même des gens qui ont supporté le confinement s'aperçoivent que cela perdure et que la menace reste présente avec des rapports à la vie complètement modifiés (port du masque avec la sensation d'étouffement, distanciation sociale, etc.). Tous ces facteurs de fragilisation vont être amplifiés par la crise économique qui arrive. Les personnes les plus fragiles ont déjà "explosé" mais on va voir progressivement apparaître, avec des personnes qui se retrouvent en impasse, la peur du chômage et de la précarité crée des points d'angoisse avec un risque prononcé d'effondrement psychologique résultant d'un sentiment d'impuissance, d'incapacité et de sort injuste. Cela se traduit aussi par une augmentation des conflits familiaux impliquant des effondrements dépressifs, même chez des gens qui allaient bien auparavant.

**Le M@G : Quelle démarche préventive recommandez-vous ?**

Cette situation inédite nécessite un accompagnement rapide et flexible car beaucoup de cas sont apaisables en quelques consultations chez un psychologue, à condition que les personnes soient prises en charge suffisamment tôt. Cela permet au patient de trouver des ressources internes afin de faire face à ces situations. Il faut des dispositifs qui répondent aux situations d'angoisse diffuse comme la pandémie et le travail de prévention et d'accessibilité me semble particulièrement important. En cela, le principe des plateformes est pertinent et SESAM Psy répond parfaitement au besoin de flexibilité et d'accessibilité simplifiée pour les patients. L'approche territoriale et multimodale de la plateforme SESAM Psy est capitale car elle permet aux patients de prendre rendez-vous par internet pour une téléconsultation ou en cabinet. Cette innovation représente aussi un changement de pratique pour les psychologues qui accélère un nouveau mode de contact. C'est aussi un bon média car il permet de prendre contact avec des populations qui n'osaient pas jusqu'alors consulter un psychologue. Cela leur permet de trouver un point d'appui rapidement et en toute discrétion.

**Le M@G : Dans ce contexte, qu'attendent les psychologues des Mutuelles de proximité ?**

Actuellement une réflexion est menée par la CNAM à la demande du Ministère de la Santé et des Solidarités pour la mise en place de remboursements de consultations de psychologues. Ces entretiens pour des troubles légers et moyens, évitent effectivement une médicalisation très lourde et très coûteuse des patients. Si ce projet de la CNAM arrive à se mettre en place, les remboursements seront probablement répartis entre le régime général et les complémentaires santé. En attendant, le remboursement ou la prise en charge d'une partie du montant des consultations par les mutuelles permet au moins une première rencontre pour une séance d'amorce. C'est très important car le frein à la consultation n'est pas uniquement psychologique, il peut aussi être d'ordre financier.

Une plateforme comme SESAM Psy et l'investissement qu'il traduit de la part des mutuelles constituent une réponse précieuse au besoin de prise en charge de leurs adhérents et adaptée aux attentes des psychologues, dont la crise sanitaire a enfin révélé aux yeux de tous, l'importance de leur rôle social.



## TAXES SUR LES MUTUELLES : ÇA SUFFIT !

Alors que notre Fédération appelle depuis avril à une large concertation avec l'ensemble des familles de complémentaires santé, force est de constater que le gouvernement bafoue une nouvelle fois la gouvernance mutualiste, en plus de renier l'engagement du Président de la République de ne pas créer un impôt COVID.

Les petites et moyennes mutuelles représentées par l'ADPM et la FDPMM mettront tout en œuvre pour que l'inscription dans la prochaine loi de financement de la Sécurité Sociale d'une « contribution de solidarité exceptionnelle » à hauteur d'1Md€€ n'aboutisse pas et ne soit pas reconduite en 2022 pour un montant de 500 M€.

Depuis 2003, tous les gouvernements sans exception ont contribué à la taxation des mutuelles qui sont devenues des collecteurs d'impôts ! Ce sont aujourd'hui les « entreprises » les plus taxées de France qui, de surcroît, ne peuvent déduire la TVA de leurs achats de fonctionnement ou d'investissement. Les mutuelles payent donc tout 20 % plus cher que n'importe quelles autres entreprises.

Ajoutons à cela, les sommes considérables dépensées pour la formation du personnel, la mise en conformité juridique et l'adaptation de nos logiciels de gestion, imposées à chaque application des nouvelles réformes (RGPD, DDA, Résiliation infra annuelle, 100% Santé, Solvabilité 2 ...) et on ose stigmatiser les mutuelles sur leurs frais de gestion ?!

Nous rappelons donc notre opposition ferme à cette taxe supplémentaire qui ne fait que renchérir le coût de l'accès aux soins de nos concitoyens, sachant qu'il n'appartient pas au gouvernement de s'immiscer dans la politique tarifaire des organismes mutualistes.



### LE GOUVERNEMENT TAXE LES SEULS ORGANISMES QUI PARTICIPENT À LA SOLIDARITÉ !

Décidée unilatéralement, la « taxe COVID » prévoit de majorer la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) de 2,5 %, la portant à 15,87 %. Soit un véritable impôt que chaque citoyen, couvert par une complémentaire santé, devra acquitter annuellement pour accéder à une complémentaire. Nous assistons non seulement à la pérennisation du forfait « médecin traitant » qui devait cesser en 2021, mais à un accroissement de la fiscalité indirecte des Français, le tout porté par un mensonge d'Etat assumé. Cette taxation n'est pas de nature à rétablir la confiance entre « Le Politique » et « Le Citoyen » - à ce rythme, les Français peuvent aussi trembler pour leur épargne ! Enfin, les assurés sociaux, adhérents de mutuelles savent que la solidarité s'est organisée dans les territoires grâce à l'action des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes et grâce à l'action des mutuelles dont certaines ont dispensé de cotisations nombre d'adhérents et professionnels durement touchés, tout en leur servant les prestations nécessitées.

A ce jour, vouloir ne pas reconnaître ces actions n'est que mépris à l'égard de celles et ceux qui sont à la tête des solidarités dans ce pays : c'est ne pas vouloir reconnaître que d'ici quelques semaines, les complémentaires santé auront à supporter l'impact de l'accroissement du chômage au travers de la portabilité des contrats.

### APRÈS L'ÉTATISATION DE LA SÉCU, L'ÉTATISATION DES MUTUELLES SANTÉ ?

Une fois de plus, le gouvernement bafoue la gouvernance mutualiste et le principe de liberté d'autonomie des décisions, principe de base à toute entreprise, a fortiori les entreprises à but non lucratif. Si le gouvernement veut supprimer les complémentaires santé, qu'il le fasse et renforce alors les interventions de l'assurance-maladie, mais qu'il cesse de distiller de fausses nouvelles concernant les complémentaires santé et les mutuelles en particulier. A la différence des assureurs, les organismes mutualistes ne distribuent aucun dividende à leurs actionnaires. Les éventuels excédents sont utilisés pour conforter leurs réserves imposées par la loi (règles prudentielles) ou à compenser des déficits sans augmenter la cotisation de leurs adhérents.

La récente prise de position d'Emmanuel Macron sur la 5G renvoyant les opposants au statut, dévalorisant à ses yeux, d'Amish (voir le communiqué du Réseau Environnement Santé à ce sujet) permet d'ouvrir le débat sur la notion de progrès et plus spécifiquement, sur la place des développements technologiques dans ce progrès. Nous vivons une période particulièrement intéressante parce que c'est une période de mutation. Aujourd'hui, on ne peut pas penser le progrès sans avoir en tête le lien avec la crise écologique et la santé est une composante majeure de cette crise écologique, comme le COVID est venu nous le rappeler.

# LE PROGRÈS ? OUI, MAIS LEQUEL ?



**TRIBUNE D'ANDRÉ CIOLELLA\***  
PRÉSIDENT DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

La récente prise de position d'Emmanuel Macron sur la 5G renvoyant les opposants au statut, dévalorisant à ses yeux, d'Amish (voir le communiqué du Réseau Environnement Santé à ce sujet) permet d'ouvrir le débat sur la notion de progrès et plus spécifiquement, sur la place des développements technologiques dans ce progrès.

Nous vivons une période particulièrement intéressante parce que c'est une période de mutation. Aujourd'hui, on ne peut pas penser le progrès sans avoir en tête le lien avec la crise écologique et la santé est une composante majeure de cette crise écologique, comme le COVID est venu nous le rappeler.

Combien de promesses de développement technologique se sont révélées être des cauchemars ? En 1945, le DDT était le pesticide miracle. Dès 1962, Rachel Carson alertait sur les dégâts sur l'environnement, le « printemps silencieux » avant une interdiction dans les années 70. Aujourd'hui, on voit les dégâts sur la santé humaine. Les femmes dont les mères étaient les plus exposées ont 4 fois plus de cancers du sein. Dans les années 50, Nylon, Téflon, PVC... l'avenir était dans le plastique pour le textile, la cuisine, l'habitat... Adieu, bois, coton, verre... tous ces matériaux ringards.

Aujourd'hui, les impacts sanitaires du BPA, utilisé pour les biberons en plastique, recouvrent actuellement tout le spectre des maladies chroniques et les microparticules de plastiques contaminent tout l'écosystème et les humains. Les OGM allaient nourrir la planète, à coup de déversement de glyphosate. Aujourd'hui, l'avenir est dans l'agriculture bio, les matériaux naturels...

La règle doit être d'arrêter cette fuite en avant selon laquelle, toute technologie est bonne par principe. On sait que toute technologie a un coût sanitaire et environnemental. Il est absurde de développer la 5G avant même que l'évaluation des risques n'ait été faite. Or on attend le rapport de l'ANSES pour 2021.

Ce qui doit guider l'action publique, c'est la réponse à la question : est-ce que cette technologie apporte une réponse à la crise écologique ou est-ce qu'elle l'amplifie ? La réponse à cette question n'est pas l'affaire des seuls industriels ni même des politiques, c'est la société qui doit être éclairée sur la nature de ces choix, car c'est elle qui paie la facture. La démocratie doit s'enrichir de ce débat.

\* André Ciolella est un chimiste, toxicologue et chercheur français en santé environnementale, spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires. En 2009, il crée, avec notamment l'aide de l'association Générations futures et du WWF, l'association Réseau Environnement Santé (RES), dont il est président. Cette association est à l'origine de l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et du perchloroéthylène pour le nettoyage à sec. André Ciolella représente RES au sein du conseil d'administration de la Maison des Lanceurs d'Alerte, créé en 2018.



# DÉMOCRATIE SANITAIRE ET MUTUALITÉ : VŒUX PIEUX OU HISTOIRE D'UNE AMBITION À ACHEVER ?

La crise sanitaire n'a fait que conforter la tendance générale qui se dégage depuis des années : un intérêt croissant des Français pour la Santé ! À travers elle, c'est la question des dépenses de Santé et, plus globalement, de la soutenabilité de notre système de protection sociale qui est en jeu. Très souvent, le recours à l'étymologie d'un terme permet d'apprécier à la fois son sens et son périmètre : "Demo" signifie "le peuple" et "Cratie" renvoie à "cratos" qui signifie "pouvoir". Cela revient à dire que le pouvoir du peuple ne se résume pas qu'au droit de vote. En effet, faire Société se décline à bien d'autres endroits et à bien d'autres moments que le temps électoral. Or, la FDPM constate avec récurrence que la France souffre d'un inachèvement en la matière !

## LA DÉMOCRATIE SANITAIRE : UN OBJET SOCIAL INACHEVÉ !

La prééminence d'une tradition française à tendance centralisatrice, marquée par la délégation de pouvoirs aux institutions par la mécanique du vote, demeure paralysante. Il suffit d'observer les modalités de validation du PLFSS par le Parlement, pour vérifier que la double logique partisane et technocratique atténue les velléités citoyennes des députés, parfois rattrapés par des préoccupations plus individuelles. A cela s'ajoute, l'absence d'une organisation citoyenne dotée d'une autorité reconnue en Santé. Bien que les raisons soient difficilement identifiables, l'Histoire montre que le système de protection sociale, depuis sa création, privilégie les appareils syndicaux en tant qu'organe de représentativité. Or, aujourd'hui, la conjoncture économique, doublée des réalités sociodémographiques, justifie que l'on réinterroge la pertinence de ces formes dites "représentatives". Enfin, l'exercice de démocratie sanitaire doit pouvoir exprimer des besoins en Santé en s'alimentant de l'Intelligibilité du système de Santé. Pourtant, ce n'est pas le cas. La sectorisation croissante des soins et du social, couplée à des spécificités territoriales propres, amènent le constat suivant : la mobilisation citoyenne collective espérée sur ces questions demeure très décousue, pour ne pas dire inexistante !

## LA FORCE DE LA PÉDAGOGIE OU LA NOUVELLE ŒUVRE MUTUALISTE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE DÉMOCRATIE SANITAIRE !

La démocratie sanitaire est un vaste chantier social que le Mutualité doit poursuivre. Encore faut-il avoir une idée de ce qu'elle doit être ou ne pas être ! Daniel GALAXIE, universitaire, en 2015, dans "Les enjeux citoyens de la représentation politique" évoque le point de faiblesse de la démocratie représentative, souvent assimilée à l'agrégation d'intérêts particuliers au détriment de l'Intérêt Général. Pierre ROSANVALLON, sociologue, dans "Le bon gouvernement", en 2015, invite à passer d'une démocratie d'autorisation, ou le vote permet aux représentants élus de décider, à une démocratie d'exercice, où le citoyen s'associe aux élus pour décider. En substance, cela incarne toute la force de la FDPM et des Petites et Moyennes Mutuelles qui ont bien compris que la démocratie sanitaire ne se décrète pas ! Au contraire, elle doit s'arrimer à la construction d'une vision co-construite, légitimée et investie par tous. Le Parlement Citoyen, en est son incarnation ! En effet, la Mutualité, telle que nous la vivons et valorisons au quotidien,

par sa proximité et son objet social, doit faire oeuvre de pédagogie au sein des territoires et au service des Citoyens. C'est tout le chantier qui nous attend dans les mois à venir ! Cela débutera par l'expression de la vision de chacune des PMM en la matière afin qu'elle puisse servir de base de concertation et d'apprentissage local. Aujourd'hui, nous constituons une courroie de démocratie sanitaire inestimable qui doit participer à l'émergence d'une nouvelle forme d'intelligence territoriale.

## LES OUTILS AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE SANITAIRE : UNE DÉMARCHÉ SURTOUT REPRÉSENTATIVE !

**AU NIVEAU NATIONAL :** Agences Sanitaires, Commission des accidents médicaux, Conférence nationale de santé

**AU NIVEAU RÉGIONAL :** Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie, Conférence de Territoire

**AU NIVEAU LOCAL :** Programme Local de Santé, Conseil Local de Santé, Conseil des Caisses d'Assurance Maladie, Conseil de Vie Sociale destiné aux établissements Médico-sociaux, depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-social, Commission des Relations avec les Usagers et à la Qualité de la Prise en Charge destinée aux établissements sanitaires, depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

## LES 34 RECOMMANDATIONS DES MUTUELLES DE PROXIMITÉ POUR « LE MONDE D'APRÈS ».

Ce plaidoyer des petites et moyennes mutuelles dresse une liste de propositions concrètes dans les domaines de la santé, de l'environnement et du lien social. Remis aux parlementaires et aux ministres concernés, ce texte rappelle aussi que le modèle mutualiste est à l'origine des solidarités dans nos territoires et profondément ancré dans nos valeurs républicaines. Les petites et moyennes mutuelles de proximité sont le premier échelon de la démocratie sanitaire.



Consultez le plaidoyer sur [https://fdpm.fr/docs/Plaidoyer\\_FDPM.pdf](https://fdpm.fr/docs/Plaidoyer_FDPM.pdf)



# LES MAUX DU TÉLÉTRAVAIL



Si de nombreuses personnes ont goûté au télétravail depuis le début de la crise sanitaire et pour la plupart, en avoir apprécié les avantages, il est intéressant de constater avec un peu de recul sur cette pratique généralisée par la force des choses, que tout n'est pas tout rose.

Depuis la fin du confinement, kinés, ostéopathes et chiropracteurs voient exploser le nombre des consultations pour des céphalées, des douleurs aiguës au dos, dans les cervicales ou encore aux lombaires, en lien à une sédentarité accrue et au stress. Le sentiment général de ces professionnels de santé est que leurs patients travaillent plus longtemps et de façon plus intense, dans de mauvaises postures provoquées par un poste de travail inadapté car trop souvent improvisé au domicile.

Les muscles des cervicales et des lombaires étant réactifs aux émotions, les fortes tensions qu'ils constatent chez leurs patients, traduisent pour ces professionnels des problèmes psychiques liés au confinement. Ils relèvent également de nombreuses entorses aux chevilles chez les jeunes adultes qui ont déplacé leur activité sportive à domicile et des douleurs aux hanches liées à la sédentarité et au manque d'activité physique.

## UN CONGÉ INDEMNISÉ POUR LES AIDANTS SALARIÉS

Sur les 11 millions d'aidants que compte la France, la proportion de salariés est estimée entre 4 et 5 millions de personnes, soit un salarié sur cinq. Un nouveau dispositif entré officiellement en vigueur le 30 septembre 2020 permet aux salariés du privé comme au public, aux travailleurs indépendants et aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un congé indemnisé.



La durée de ce congé est de 3 mois mais pourra être renouvelée jusqu'à un an maximum sur l'ensemble de la carrière d'un salarié. L'indemnité qui, selon les cas, sera versée soit par la Caisse des Affaires Familiales, soit par la Mutualité Sociale Agricole. Elle s'élève à 43,83 € par jour pour un aidant vivant en couple et 52,08 € pour un aidant vivant seul. Les pouvoirs publics, conscients de la méconnaissance du phénomène des aidants salariés dans le monde de l'entreprise, souhaitent renforcer les actions de sensibilisation. Les salariés aidants, majoritairement des femmes, voient trop souvent leur carrière impactée à cause de retards fréquents, d'épuisement et du stress, créant des tensions en entreprise et souvent de la stigmatisation par les collègues qui ignorent la situation vécue. Or ces situations pourraient être facilement évitées en établissant le dialogue avec les ressources humaines pour, par exemple, adapter les horaires de travail.

## < BRÈVES SANTÉ

### L'ARTÉMISE ANNUELLE, LA PLANTE MIRACLE ?

Utilisée depuis plus de 2000 ans par la Médecine Traditionnelle Chinoise, l'artémise annuelle, de son nom latin *artemisia annua*, ne contient pas moins de 200 principes actifs aux nombreuses vertus. L'un d'entre eux, l'artémisinine est connu dans les pays tropicaux comme traitement contre le paludisme et guérirait 95 % des cas.

Ce sont les débats sur la chloroquine qui ont attiré l'attention sur cette plante car plusieurs gouvernements africains ont pris la décision, pendant la crise, de traiter le coronavirus avec un autre traitement pas cher et naturel : des préparations à base d'artémise annuelle. Certains d'entre eux ont même lancé parallèlement des études cliniques pour en mesurer l'efficacité.



Cet intérêt pour l'Artemisia dans le contexte d'épidémie de coronavirus remonte au début des années 2000, lorsque des études chinoises avaient souligné les propriétés antivirales de la plante pendant l'épidémie de SRAS. Des essais cliniques avaient été menés révélant les effets positifs sur certains patients, même si la rigueur méthodologique de ces études avait été critiquée.

D'autres études, menées in vitro sur des cellules cancéreuses, mettent en avant l'efficacité de l'artémisinine contre certains types de cancers mais là encore, les données et les méthodologies employées sont critiquées par la communauté scientifique.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la Maison de l'Artemisia, une association humanitaire française qui lutte contre le paludisme : <https://maison-artemisia.org>.**

# AYEZ LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE D'ACCROISSEMENT DU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE EN ASSURANCES !

Si vous êtes sollicité par téléphone concernant une assurance, notamment une complémentaire santé, soyez très prudent, posez les bonnes questions et ayez les bons réflexes !

Si vous êtes contacté par téléphone par un professionnel en vue de conclure un contrat d'assurance sans que vous n'ayez effectué de demande en ce sens, vous faites l'objet d'un démarchage téléphonique.

Dès le début de la conversation, votre interlocuteur doit notamment s'identifier sans aucune ambiguïté : il doit vous dire immédiatement s'il est salarié d'un organisme d'assurance ou intermédiaire en assurance. Dans ce dernier cas, il doit vous indiquer son numéro d'inscription au registre ORIAS, ce qui vous permettra de vérifier qu'il est habilité à commercialiser des contrats d'assurance.

### Attention :

- L'objectif d'un tel démarchage est nécessairement de vous vendre un produit d'assurance. Le plus souvent, il s'agira de contrats d'assurance complémentaire santé, de contrats « indemnités journalières en cas d'hospitalisation », garanties « accident » et obsèques mais vous pouvez aussi être sollicité pour d'autres types d'assurance (protection juridique...).
- Vous ne serez jamais appelé « de la part » ou « pour le compte » de la Mutuelle MMH ou d'un organisme public tel que l'Assurance maladie (Sécurité sociale, autre régime obligatoire d'assurance maladie) ou l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

En cas de doute sur l'identité de votre interlocuteur ou sur l'objectif de sa démarche, n'hésitez jamais à poser des questions et à mettre un terme à la conversation si une ambiguïté demeure.

**À noter :** Si vous ne souhaitez pas être démarché par téléphone, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur BLOCTEL (liste d'opposition au démarchage téléphonique – <http://www.bloctel.gouv.fr/>).

## ENQUÊTE CAMPAGNE DES AIDANTS

Les instants de vie de chacun sont traversés de sollicitations diverses de la part de notre famille, nos amis, nos voisins...

L'avancée en âge, le choix de vivre à domicile, la volonté affirmée de continuer à être acteur de sa vie, même Aidé, sont autant de facteurs qui induisent légitimement des sollicitations diverses et plus ou moins discontinues.

Bien entendu, ce don de soi est normal et, s'il en était besoin, se justifie simplement par l'affection et l'attention que l'on porte au bien-être de l'autre.

Cette contribution informelle, souterraine, recouvre l'appellation d'Aidant ! Ce terme embarque ces "héros du jour le jour" vers une reconnaissance sociale qui, jusqu'alors, était méconnue parce que, souvent, l'accomplissement d'une journée constitue la seule réalité qui vaille.

Beaucoup d'entre nous sommes donc des Aidants du quotidien, au quotidien, et qui s'ignorent !



Ainsi, La Mutuelle MMH propose à ses adhérents le questionnaire SESAM AIDANT, en lien avec la Compagnie des Aidants, afin de sensibiliser et d'informer tout un chacun sur la place d'exception qu'il occupe auprès de ses proches. Le lien internet pour remplir ce questionnaire sera mis, début novembre 2020, dans l'onglet « Actualités » du site internet de la Mutuelle [www.mutuelle-mmh.fr](http://www.mutuelle-mmh.fr)

## NOUVEAU SERVICE INTÉGRÉ À VOTRE CONTRAT : LA TÉLÉCONSULTATION

Votre Mutuelle MMH a signé un partenariat avec MédecinDirect, leader de la téléconsultation médicale en France. Avec MédecinDirect, vous pouvez consulter un médecin généraliste ou spécialiste par écrit, par téléphone ou vidéo, 24h/24 et 7j/7.

**La téléconsultation médicale est prise en charge à 100 % par la Mutuelle MMH.**

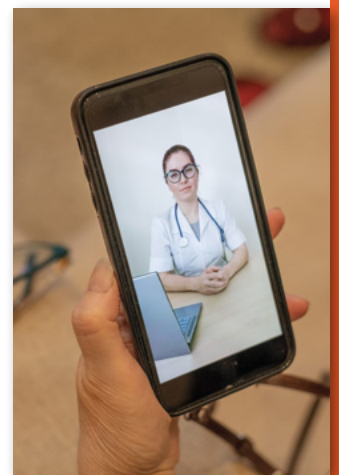
Devant l'enjeu majeur que représente la difficulté d'accès à un médecin en France, la téléconsultation offre une capacité inédite de répondre plus largement aux besoins de santé des français dans des conditions de sécurité, de confidentialité et de qualité optimales. C'est pour ces raisons que Votre Mutuelle MMH a choisi l'expérience de MédecinDirect pour offrir à ses adhérents un accès à la plateforme de téléconsultation médicale agréée.

Pour accéder au service, vous vous connectez à la plateforme sécurisée (sur internet ou par l'application mobile) et vous sollicitez une consultation médicale. Vous êtes recontacté par un médecin généraliste ou spécialiste par le mode que vous avez choisi : écrit, téléphone, ou vidéo pour un avis, un conseil voire même un diagnostic et une ordonnance lorsque nécessaire.

MédecinDirect n'a pas vocation à remplacer le médecin traitant ni les services d'urgence. Le service se positionne en véritable soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins. Les médecins rassurent, orientent et conseillent les patients en toute confidentialité et peuvent délivrer diagnostic et ordonnance, si nécessaire.

### COMMENT BÉNÉFICIER DE LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE ?

- Rendez-vous sur le site [www.medecindirect.fr](http://www.medecindirect.fr) ou sur l'application gratuite MédecinDirect (disponible sur iOS et Android)
- Remplissez le formulaire d'inscription et renseignez votre numéro d'adhérent. Celui-ci se trouve sur la page d'accueil de votre espace adhérent et /ou sur vos décomptes de remboursements. Votre inscription sera automatiquement reconnue et gratuite.
- Connectez-vous avec votre adresse e-mail (votre identifiant) et le mot de passe que vous avez choisi lors de votre inscription
- Renseignez le code de validation à usage unique qui vous a été envoyé par mail ou SMS (à ne pas confondre avec votre mot de passe). Un code à usage unique vous sera envoyé à chaque nouvelle connexion afin de sécuriser votre connexion.
- Une fois votre compte créé, validez votre identité. Cette étape est obligatoire si vous souhaitez pouvoir recevoir une ordonnance.



### EXEMPLES PERMETTANT D'ILLUSTRER LES UTILISATIONS POSSIBLES DU SERVICE MÉDECINDIRECT :

- Vous hésitez à vacciner votre enfant contre la grippe et souhaitez plus d'informations ? Un médecin généraliste vous informe et répond à vos questions.
- Un grain de beauté vous paraît suspect mais vous devez attendre 3 mois pour voir un dermatologue ? Envoyez une photo à l'un des spécialistes de MédecinDirect et échangez avec lui sur la nécessité de consulter ou non.
- Votre épaule vous fait mal depuis quelques semaines. Vous attendez votre rendez-vous avec un spécialiste et vous souhaitez savoir ce que vous pouvez faire en attendant ? Un médecin généraliste MédecinDirect peut vous envoyer une ordonnance pour une échographie et une ordonnance pour un anti-inflammatoire dans votre espace en ligne sécurisé.





# LES SERVICES OFFERTS PAR VOTRE MUTUELLE MMH

## VOS DÉCOMPTES EN LIGNE SUR L'INTRANET

accessible directement à partir du site de notre mutuelle : [www.mutuelle-mmh.fr](http://www.mutuelle-mmh.fr). Une fois sur le site, allez dans l'onglet « nos services » puis « accéder à mon compte » sur la droite de votre écran.

The screenshot shows the website header with the logo and contact information: "Votre mutuelle spécialiste de la protection santé pour les particuliers et les entreprises", "22 rue René Coche 92175 Vanves cedex", "contact@mutuelle-mmh.fr", and the phone number "01 41 90 12 70". The navigation menu includes "ACCUEIL", "POURQUOI UNE MUTUELLE ?", "POUR QUI ?", "NOS SERVICES", "QUI SOMMES-NOUS ?", "ACTUALITÉS", and "CONTACTEZ-NOUS". The main content area features a "Nos services" banner, a "RAPPELÉZ-MOI" button, and a "Mon dossier en ligne" section with an "Accéder à mon compte" button.

### UNE PRESTATION GARANTIE ASSISTANCE SANTE AVC IMA, INCLUDE GRATUITEMENT DANS TOUS LS CONTRATS



Il s'agit de la "Garantie Assistance Santé" pour vous accompagner avant, pendant et après une situation difficile. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la plaquette sur le site internet de la mutuelle ou contacter le numéro de téléphone dédié au **05 49 76 66 49**.

### PROGRAMME DE PARRAINAGE



FAITES PASSER LA CONFIANCE

Vous appréciez la Mutuelle MMH ?  
Faites-en profiter vos proches, vos amis et bénéficiez d'un mois de cotisation gratuite sur les formules Bronze, Argent et Or !

### ZOOM SUR LA FORMULES JEUNES



A partir de leur 18<sup>ème</sup> anniversaire, vos enfants non scolarisés ne peuvent plus bénéficier de votre couverture santé. Aussi, nous leur proposons une couverture individuelle particulièrement attractive, adaptées à leurs besoins et à leurs moyens financiers. Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous interroger.



MUTUELLE M.M.H